

## PARC NATUREL REGIONAL DE LA SAINTE-BAUME

### EXTRAIT DE DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille dix-huit, le six février, à quatorze heures trente, le Comité syndical, régulièrement convoqué en date du trente et un janvier deux mille dix-huit s'est réuni en session ordinaire à Plan d'Aups Sainte-Baume sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Membres en exercice : 38

Membres présents: 25

Pouvoirs : 7

#### **Objet : Création de postes et modification du tableau des emplois**

#### **Délibération N° 165 - 2018**

**Secrétaire de séance** : Ariane BOSSEZ

*Présents(es) 25 délégués (voir copie de la feuille de présence jointe) :*

*Bernadette MOUREN*

*Claudie PONZO*

*Joseph FABRIS*

*Roger ANOT*

*Simone CALLAMAND*

*André BREMOND*

*Michel DESJARDINS*

*Monique CHAMLA*

*Jean-Michel CONSTANS*

*Blandine MONIER*

*Ariane BOSSEZ*

*Suzanne ARNAUD*

*Claire JARRY*

*Jean PAPERÀ*

*Andrée SAMAT*

*Jacques PAUL*

*Jean-Raymond NIOLA*

*Patricia SAEZ*

*Michel GROS*

*Jocelyne LAVALEIX*

*Jacquelin BOUYAC*

*Monique MATHIEU*

*Christian OLLIVIER*

*Dominique BLANC*

*Sylvie GUIGONNET*

#### **Pouvoirs :**

*Monsieur Robert DELEDDA, délégué de la commune de La Cadière d'Azur, a donné pouvoir à Madame Blandine MONIER, Maire et déléguée de la commune d'Evenos,*

*Monsieur Laurent MARTIN, délégué de la commune de Saint Maximin la Sainte-Baume, a donné pouvoir à Madame Sylvie GUIGONNET, déléguée de la commune de Rougiers,*

*Monsieur Claude FABRE, délégué de la commune de Saint-Zacharie, a donné pouvoir à Madame Bernadette MOUREN, déléguée de la commune d'Auriol,*

*Monsieur Pierre-Olivier CHARRIER, délégué de la commune de Solliès-Toucas, a donné pouvoir à Monsieur Roger ANOT, délégué de la commune de Belgentier,*

*Monsieur Sébastien BOURLIN, délégué du département du Var, a donné pouvoir à Madame Andrée SAMAT, déléguée du département du Var,*

*Monsieur Robert BENEVENTI, délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Jacqueline BOUYAC, déléguée de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,*

*Excusés(es), absents(es) : Mouloud BELAÏDI, Monsieur Patrick BLANC, Monsieur Roland GIBERTI, Madame Danièle GARCIA, Monsieur Bruno GENZANA.*

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois permanents en date du 13 septembre 2017,

Considérant la mise en œuvre de la charte nécessitant l'ouverture de nouveaux postes,

Le Président expose :

Le Parc s'apprête à engager la mise en œuvre de son plan d'actions avec l'ensemble des partenaires techniques, financiers et socio-professionnels.

Ainsi, la mise en œuvre de l'ensemble des actions prévues nécessite un renfort des fonctions supports, en particulier au niveau de la direction, du pôle administratif et financier et de la communication.

Avec seulement un responsable en gestion administrative et financière et un mi-temps pour le standard et le secrétariat, il est en effet nécessaire de renforcer l'équipe support du syndicat mixte afin de pouvoir apporter un appui logistique au Directeur et un appui aux pôles thématiques. En effet, le nombre important des projets portés par le PNR implique un appui sur la gestion des programmes d'action (dossier de subvention, plan de financement, suivi budgétaire, complétude des dossiers,...). De plus, un demi équivalent temps plein sur la communication n'est pas suffisant, notamment en cette période où les sollicitations (presse, site internet, TV, guides...) sont de plus en plus nombreuses et des chantiers importants doivent être menés à bien (charte graphique, site internet, structuration de la communication...).

Le Président propose au Comité Syndical la création de deux postes :

Ces postes seront pourvus par des fonctionnaires ou des contractuels.

Le Syndicat Mixte pourra donc avoir recours à des agents non titulaires, comme le permet l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

- 1) **La transformation de l'emploi chargé du standard et du secrétariat**, en un emploi permanent, au grade d'adjoint administratif, permanent à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires.
- 2) **La création d'un emploi d'assistant de direction et de gestion administrative** au grade de rédacteur ou attaché territorial permanent à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires.
- 3) **La création d'un emploi d'assistant de communication** au grade d'attaché territorial, permanent à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires.



Le tableau des emplois permanents est ainsi modifié :

Envoyé en préfecture le 13/02/2018

Reçu en préfecture le 13/02/2018

Affiché le

Beraer  
Levraut

ID : 083-200031623-20180206-1652018-DE

Postes					Titulaire	Non titulaire	Durée
FILIERES	Cadre d'emploi	Grades	Ancien effectif	Nouvel effectif			
Administrative	Attaché	Attaché	4	8	1	2	35h00
	Rédacteur	Rédacteur	0	1			35h00
		Rédacteur Pal de 1ère classe	1	0	1		35h00
	Adjoint administratif	Adjoint administratif	0	1	0		35h00
Technique	Ingénieur	Ingénieur principal	1	0	0	1	35h00
		ingénieur	1	2	0	1	35h00
	Technicien	Technicien Pal de 2ème classe	1	0	1	0	35h00
		Technicien	0	0	0	0	35h00
Sport	Conseiller des APS	Conseiller des APS	1	0	0	0	35h00
<b>TOTAL</b>			<b>9</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	

Le Comité Syndical ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- de créer les emplois proposés à compter du 7 février 2018 ;
- d'adopter le tableau des emplois actualisé ainsi proposée à compter du 7 février 2018 ;
- d'autoriser le Président à engager toutes démarches nécessaires visant à pourvoir les postes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jours et an susdits



Le Président  
Michel GROS